



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

A-2444

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Monsieur le Ministre
de la Sécurité sociale

26, rue Ste Zithe

L-2763 LUXEMBOURG

Concerne: projet de règlement grand-ducal déterminant, en application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour 2012, les adaptations à apporter aux coefficients de la nomenclature des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique pris en charge par l'assurance maladie

Monsieur le Ministre,

Par votre dépêche du 19 décembre 2011, référence 08122011-ZVL9-U6XU, vous avez demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

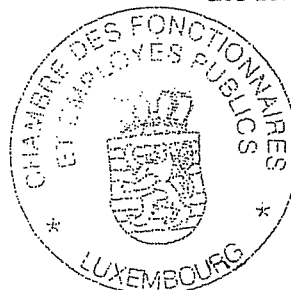
Or, le règlement en question vient non seulement d'être publié au Mémorial A-N°275 du 27 décembre 2011, mais il porte la date du 16 du même mois – ce qui signifie que vous l'avez transmis pour signature à la Cour Grand-Ducale bien avant de le soumettre "*pour avis*" (!) aux chambres professionnelles et au Collège médical.

Le Bureau de la Chambre des fonctionnaires et employés publics aimerait être informé sur les raisons qui vous ont amené à procéder de la sorte, en faisant fi des dispositions légales régissant la matière et des règles démocratiques les plus élémentaires.


Par ailleurs, le Bureau vous saurait gré de bien vouloir l'informer à l'avenir d'avance si vous estimez encore une fois devoir agir de la sorte; il pourra alors investir ses efforts dans des tâches moins vaines et autrement plus gratifiantes que l'élaboration d'avis destinés à être classés "*à la verticale*".

Dans cette attente, le Bureau de la Chambre vous présente ses sentiments très distingués.

Pour le Bureau de la Chambre
des fonctionnaires et employés publics,



Le Président,



(E. Haag)